



# Bulletin Officiel

N° 5797 Lundi 18 Février 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 » 2-9  
 HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 » 10-14

### COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 15

### AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING 16-19

### EMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

MODERN LEASING 20-23

### INFORMATIONS POST-AGO

ALKHOUTAF ONDULE 24-27

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGE - 28

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGE - 29

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

30-31

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«BH Subordonné 2019-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
  - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
  - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

##### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

##### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

### **Marché des titres**

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt    | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;   |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ;   |
| c. Forme de l'obligation   | : les obligations sont nominatives ;  |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;  |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an;                          |
| f. Amortissement           | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)**

**les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.**

**AVIS DE SOCIETES**

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Tunisie Leasing & Factoring –TLF–**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082- Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing & Factoring « TLF » porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires agréés administrateurs et du public, qu'il a été décidé de proroger la période de souscription à l'augmentation de son capital social d'un montant de 6.750.000 Dinars (décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 Octobre 2018), initialement prévue prenant fin le 1<sup>er</sup> Février 2019 (annoncée à la note d'opération visée par le CMF en date du 21 Novembre 2018 sous le n°18-1012), **au 21 Février 2019 inclus.**

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène  
RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

#### But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

#### Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

#### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*.

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

### **Marché des titres**

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

---

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

**Siège Social:** Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

**Registre de Commerce:** B137061997

**Objet social:** Activité de leasing

**«TP MODERN LEASING 2018 »**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt global prévu (*)</b>	<b>Avance annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

### **1. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

### **2. But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en intérêts :**

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

**La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

#### **8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **9- Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **10- Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

- Suite -

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

#### **V. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

### معلومات ما بعد الجلسة العامة

الخطاف الورق المقوى

المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 02 ديسمبر 2018 تنشر شركة الخطاف الورق المقوى مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
فأتمت تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

#### 1- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

**القرار الأول : المصادقة على طرق وأجال إستدعاء الجلسة العامة العادية  
للسنة المالية 2017 :**

تمت المصادقة بالإجماع على التأخير في إنعقاد الجلسة العامة العادية للسنة  
المالية 2017.

**القرار الثاني : المصادقة على تقرير مجلس الإدارة**

تمت المصادقة بالإجماع على تقرير التصرف لسنة 2017 عن كل ما  
جاء به وبكامل تفاصيله.

**القرار الثالث : المصادقة على العمليات والإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين  
200 و 475 من مجلة الشركات التجارية :**

تمت المصادقة بالإجماع على العمليات والإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و  
475 من مجلة الشركات التجارية .

**القرار الرابع : المصادقة على القوائم المالية**

صادقت الجلسة العامة بالأغلبية على القوائم المالية التي أفرزت إلى حد تاريخ قفل  
حسابات 2017 خسارة بقيمة 1.524.680,887.

**القرار الخامس : تبويب النتائج :**

صادقت الجلسة العامة بالإجماع على إدماج الخسارة المتعلقة بالسنة المالية  
2017 وذلك بتدوينها بحساب نتائج مؤجلة .

**القرار السادس : إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة :**

تمت المصادقة بالأغلبية على إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة .

**القرار السابع : إبراء ذمة المديرين العامين :**

تمت المصادقة بالأغلبية على إبراء ذمة المديرين العامين لتصرفهم طيلة

السنة المالية 2017.

- Suite -

القرار الثامن : الإعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى  
أقرت الجلسة العامة لأعضاء المجلس بالإعلام بتولي مناصب إدارة شركات  
أخرى للمدير العام وأعضاء مجلس الإدارة.

القرار التاسع : التفويض للقيام بالإجراءات :

صادقت الجلسة العامة بالإجماع على إعطاء جميع التفويضات والنفوذ لحامل  
نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع  
والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

## 2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

### BILAN

(exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2016
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	10 097,500	10 097,500
MOINS - AMORTISSEMENTS	2	8 219,883	6 627,983
		<b>1 877,617</b>	<b>3 469,517</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	10 659 114,048	10 658 995,328
MOINS : AMORTISSEMENTS	4	6 699 843,538	6 484 903,391
		<b>3 959 270,510</b>	<b>4 174 091,937</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	151 000,000	154 690,000
MOINS : PROVISIONS	6	75 000,000	0,000
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>4 037 148,127</b>	<b>4 332 251,454</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>			
Charges à répartir	7	3 395,205	11 605,366
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 040 543,332</b>	<b>4 343 856,820</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
STOCKS	8	466 453,188	901 083,270
MOINS PROVISIONS	9	0,000	8 850,000
		<b>466 453,188</b>	<b>892 233,270</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10	661 632,570	1 156 864,836
MOINS PROVISIONS	11	494 610,154	494 610,154
AUTRES ACTIFS COURANTS	12	912 602,609	820 754,818
MOINS PROVISIONS	13	14 956,217	14 956,217
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS			
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	14	15 334,979	88 172,197
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 546 456,975</b>	<b>2 448 458,750</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 587 000,307</b>	<b>6 792 315,570</b>

- Suite -

## BILAN

(exprimé en dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CAPITAL SOCIAL	15	4 000 000,000	4 000 000,000
RESERVES			
AUTRES CAPITAUX PROPRES	16	1 491 382,560	1 491 382,560
RESULTATS REPORTEES	17	-5 337 591,367	-3 812 910,480
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		103 300,446	204 674,779
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>257 091,639</b>	<b>1 883 146,859</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>257 091,639</b>	<b>1 883 146,859</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
EMPRUNTS	19	1 350 495,268	1 625 334,699
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	20	8 066,811	26 224,956
PROVISIONS	21	58 640,902	58 640,902
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 417 202,981</b>	<b>1 710 200,557</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22	1 617 401,531	1 624 817,581
AUTRES PASSIFS COURANTS	23	1 226 484,821	716 952,814
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	24	1 068 819,335	857 197,759
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>3 912 705,687</b>	<b>3 198 968,154</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>5 329 908,668</b>	<b>4 909 168,711</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u></b>		<b>5 587 000,307</b>	<b>6 792 315,570</b>

- Suite -

## 3 - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2017

	capital social	réserves légalés	autres capitaux propres	résultats reportés	résultat de l'exercice	subvention d'investissement	total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	4 000 000	0	1 491 382,56	-382 290,48	-1 524 680,89	108 300,45	257 091,64
affectation du résultat 2017				-1 524 680,89	1 524 680,89		
Solde au 31/12/2017 après affectation	4 000 000	0	1 491 382,56	-5 337 591,37	0,00	108 300,45	257 091,64

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social: Rue Elfouledh Z.I. BEN AROUS 2013 - BEN AROUS

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, SA au capital de 12 000 000 TND, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 février 2019 à 10h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au remboursement anticipé par la société, des Obligations Convertibles en Actions « OCA » ;
- 2- Approbation du remboursement anticipé des OCA émises suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2014 et annulation corrélative des OCA remboursées ;
- 3- Pouvoir pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 27 février 2019 :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif au remboursement anticipé par la société, des Obligations Convertibles en Actions « OCA ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale extraordinaire approuve le remboursement anticipé des OCA émises suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2014, souscrites par Léo Holding Ltd filiale de Abraaj Capital et totalisant un montant de 25 millions de dinars et approuve l'annulation corrélative desdites OCA conformément à l'article 338 du code des sociétés commerciales

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes les formalités requises

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	180,034	180,111		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	122,623	122,677		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,205	104,244		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,871	107,926		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,783	107,833		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,030	102,093		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,644	104,681		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,418	43,433		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,211	30,233		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,060	16,065		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,211	117,249		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,142		
13 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,259	106,305		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,584	10,588		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,330	147,383		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,778	10,782		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,654	1,656		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,698	58,719		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,474	127,777		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	119,513	120,241		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	139,530	139,735		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	515,428	515,948		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,223	126,429		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,926	133,229		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,364	131,577		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	109,790	110,098		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	112,053	112,468		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,964	166,853		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,992	100,735		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	111,386	111,506		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	175,973	176,859		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	150,406	151,055		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,184	107,201		
34 FCP SMART CROISSANCE **	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,746	22,826		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2126,055	2094,280		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,029	125,697		
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,416	161,501		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,924	198,757		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,233	18,212		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,836	2,797		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,473	2,442		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,487	74,223		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,264	1,245		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,176	1,176		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,158	1,157		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,138	1,137		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	126,396	125,709		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,515	128,213		
50 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1142,749	1133,822		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,847	11,763		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,686	10,656		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	100,539	100,988		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,158	110,201
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,820	103,851
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,525	106,583
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,566	104,609
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,275	106,327
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,608	108,646
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,615	106,660
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,906	102,939
62 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,527	104,557
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	106,192	106,240
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,911	108,959
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,306	106,341
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,847	104,880
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,687	104,731
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,563	105,594
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,739	104,788
70 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,541	105,579
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,712	106,746
72 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,680	104,727
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,292	104,332
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,857	106,893
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,659	103,694

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,604	104,638
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,402	105,449
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,340	106,381
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	102,133	102,320
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	60,414	60,578
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,150	99,641
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,626	18,637
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	304,745	304,821
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2502,925	2501,734
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,617	75,629
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,100	58,140
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	117,668	118,155
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,553	11,583
92	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,384	14,528
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,856	16,971
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,352	14,417
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	156,243	156,287
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,873	8,887
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	121,378	121,363
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	84,082	83,812
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,439	85,099
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	98,938	98,856
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	107,042	107,875
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,900	94,912
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,336	10,377
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,210	99,721
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	162,571	163,739
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	111,807	111,118
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,275	113,946
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	121,943	122,287
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	209,639	208,442
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	190,202	189,603
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	165,087	164,788
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	25,216	24,978
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,909	145,982
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	127,757	129,449
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9270,846	9240,413
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1070,294	1070,550
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5987,929	5988,454
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5309,618	5292,201
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	93,570	92,962
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
122	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,000	9,995
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	118,976	119,451
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 127,125	12 100,316

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **SICAV AMEN**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 58 093.789 DT et un résultat de la période de 2.781.424 DT.

### ***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

#### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 décembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

***II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2018 10,94% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,06% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 51.713.484 DT au 31 Décembre 2018, et représente une quote-part de 89,02% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,02% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par **Sicav Amen** et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 décembre 2018, à **6.518.064 DT**, représentant ainsi une quote-part de **11,22% de l'actif** de la société **Sicav Amen**, soit 1,22% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 30 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**  
**Dorsaf LITAIEM**

**BILAN**  
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1</b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b><u>51 713 484,037</u></b>	<b><u>33 109 275,403</u></b>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	103 928,080	1 555,387
b-	Obligations et valeurs assimilées	51 609 555,957	33 107 720,016
<b>AC2</b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b><u>6 353 153,413</u></b>	<b><u>9 140 473,003</u></b>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	493 523,263
b-	Disponibilités	3.3 6 353 153,413	8 646 949,740
<b>AC4</b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>3.4 27 151,071</b>	<b>8 099,534</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>58 093 788,521</b>	<b>42 257 847,940</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1</b>	<b><u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u></b>	<b>3.5 0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA2</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>3.6 232 845,105</b>	<b>90 160,072</b>
a-	Opérateurs créditeurs	232 845,105	90 160,072
<b>PA3</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>3.7 86 748,690</b>	<b>33 805,553</b>
a-	Autres créditeurs divers	86 748,690	33 805,553
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>319 593,795</b>	<b>123 965,625</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1</b>	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.8 55 300 757,825</b>	<b>40 461 046,751</b>
<b>CP2</b>	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.9 2 473 436,901</b>	<b>1 672 835,564</b>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice	2 473 436,901	1 672 835,564
<b>ACTIF NET</b>		<b>57 774 194,726</b>	<b>42 133 882,315</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>58 093 788,521</b>	<b>42 257 847,940</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>PR 1</b> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<b>3.10</b>	<u>737 220,940</u>	<u>3 269 063,176</u>	<u>394 038,946</u>	<u>1 984 292,299</u>
<b>PR 2</b> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<b>3.11</b>	<u>59 412,700</u>	<u>628 115,743</u>	<u>104 843,659</u>	<u>393 247,088</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>796 633,640</u></b>	<b><u>3 897 178,919</u></b>	<b><u>498 882,605</u></b>	<b><u>2 377 539,387</u></b>
<b>CH 3</b> <u>Intérêts des mises en pension</u>	<b>3.12</b>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 151,722</u>
<b>CH 1</b> <u>Charges de gestion des placements</u>	<b>3.13</b>	<u>-169 047,929</u>	<u>-651 320,601</u>	<u>-89 713,039</u>	<u>-391 426,563</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>627 585,711</u></b>	<b><u>3 245 858,318</u></b>	<b><u>409 169,566</u></b>	<b><u>1 979 961,102</u></b>
<b>CH 2</b> <u>Autres charges</u>	<b>3.14</b>	<u>-23 231,349</u>	<u>-103 934,873</u>	<u>-62 371,732</u>	<u>-217 826,292</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>604 354,362</u></b>	<b><u>3 141 923,445</u></b>	<b><u>346 797,834</u></b>	<b><u>1 762 134,810</u></b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-606 454,077</u>	<u>-668 486,544</u>	<u>19 952,171</u>	<u>-89 299,246</u>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b><u>-2 099,715</u></b>	<b><u>2 473 436,901</u></b>	<b><u>366 750,005</u></b>	<b><u>1 672 835,564</u></b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>606 454,077</u>	<u>668 486,544</u>	<u>-19 952,171</u>	<u>89 299,246</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>50 152,260</u>	<u>80 022,591</u>	<u>4 282,087</u>	<u>12 570,687</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-46 732,959</u>	<u>-440 366,703</u>	<u>-1 880,730</u>	<u>-222 113,117</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-8,763</u>	<u>-155,145</u>	<u>-10,870</u>	<u>-32,285</u>
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>607 764,900</u></b>	<b><u>2 781 424,188</u></b>	<b><u>349 188,321</u></b>	<b><u>1 552 560,095</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>AN1</b> <b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>607 764,900</u></b>	<b><u>2 781 424,188</u></b>	<b><u>349 188,321</u></b>	<b><u>1 552 560,095</u></b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>604 354,362</u>	<u>3 141 923,445</u>	<u>346 797,834</u>	<u>1 762 134,810</u>
<u>Variation des plus (ou moins) values</u>				
b- <u>potentielles sur titres</u>	<u>50 152,260</u>	<u>80 022,591</u>	<u>4 282,087</u>	<u>12 570,687</u>
<u>Plus (ou moins) values réalisées sur</u>				
c- <u>cession de titres</u>	<u>-46 732,959</u>	<u>-440 366,703</u>	<u>-1 880,730</u>	<u>-222 113,117</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-8,763</u>	<u>-155,145</u>	<u>-10,870</u>	<u>-32,285</u>
<b>AN3</b> <b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-16 047 608,615</u></b>	<b><u>12 858 888,223</u></b>	<b><u>533 150,534</u></b>	<b><u>-10 279 262,207</u></b>
a- <b><u>Souscriptions</u></b>	<b><u>9 203 939,956</u></b>	<b><u>65 263 606,858</u></b>	<b><u>11 364 411,557</u></b>	<b><u>31 507 191,647</u></b>
<u>Capital*</u>	<u>8 544 388,909</u>	<u>62 093 531,102</u>	<u>10 603 344,850</u>	<u>29 744 248,645</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>-48 009,117</u>	<u>-90 636,875</u>	<u>-72 433,817</u>	<u>-37 547,829</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>707 560,164</u>	<u>3 260 712,631</u>	<u>833 500,524</u>	<u>1 800 490,831</u>
b- <b><u>Rachats</u></b>	<b><u>-25 251 548,571</u></b>	<b><u>-52 404 718,635</u></b>	<b><u>-10 831 261,023</u></b>	<b><u>-41 786 453,854</u></b>
<u>Capital**</u>	<u>-23 444 227,815</u>	<u>-49 190 301,741</u>	<u>-10 106 452,543</u>	<u>-39 492 697,585</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	<u>122 729,113</u>	<u>181 265,490</u>	<u>69 092,211</u>	<u>-18 501,907</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-1 930 049,869</u>	<u>-3 395 682,384</u>	<u>-793 900,691</u>	<u>-2 275 254,362</u>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>-15 439 843,715</u></b>	<b><u>15 640 312,411</u></b>	<b><u>882 338,855</u></b>	<b><u>-8 726 702,112</u></b>
<b>AN4</b> <b><u>Actif net</u></b>				
a- <u>En début de période</u>	<u>73 214 038,441</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>41 251 543,460</u>	<u>50 860 584,427</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>42 133 882,315</u>
<b>AN5</b> <b><u>Nombre d'actions</u></b>				
a- <u>En début de période</u>	<u>1 710 424</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 000 933</u>	<u>1 266 050</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 013 791</u>
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>43,208</u></b>	<b><u>43,208</u></b>	<b><u>41,560</u></b>	<b><u>41,560</u></b>
<b>AN6</b> <b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b><u>3,74%</u></b>	<b><u>3,97%</u></b>	<b><u>3,34%</u></b>	<b><u>3,46%</u></b>

\* Un reclassement 1 006 522,056 DT à été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

\*\* Un reclassement de 1 336 401,874 DT à été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2018**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêté de la situation pour les titres OPCVM.

**2.3- Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	103 928,080
Obligations et Valeurs assimilés	2	51 609 555,957
<b>Total</b>		<b>51 713 484,037</b>

## 1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	240	312,350	1 914,000	0,00%
FCP AXIS AAA	980	99 963,920	102 014,080	0,18%
<b>Total</b>	<b>1 220</b>	<b>100 276,270</b>	<b>103 928,080</b>	<b>0,18%</b>

## 2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	31 110 118,249
Obligations (b)	20 499 437,708
<b>Total</b>	<b>51 609 555,957</b>

### (a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA12022020	2 000	1 972 800,000	2 052 180,824	3,55%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 646 931,199	6,31%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,698	8,74%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 507 775,342	2,61%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 946 932,329	5,10%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 495 471,233	2,59%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 179 210,959	8,96%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 904 485,323	6,76%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 424 053,382	4,20%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 938 442,720	3,36%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,240	1,67%
<b>Total</b>	<b>30 925</b>	<b>30 171 022,500</b>	<b>31 110 118,249</b>	<b>53,85%</b>

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/18	31/12/17
Montant	4 162,672	9 794,521

**(b) Obligations:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	600 000,000	603 992,000	1,05%	
ABSUB2016-11	5 000	300 000,000	301 996,000	0,52%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,749	727 974,749	1,26%	
AB 2009 CB	13 000	519 990,790	527 811,590	0,91%	
AB 2010	2 000	93 332,001	95 188,001	0,16%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 733 120,000	3 807 360,000	6,59%	
AB 2012B	9 000	360 000,000	366 544,800	0,63%	
AB 2012B	2 141	85 640,000	87 196,935	0,15%	
ATB 2009/A2	30 000	375 000,000	388 512,000	0,67%	
ATB 2009/A22	20 000	250 000,000	258 885,879	0,45%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	308 472,000	0,53%	
ATB 2009 TB1	10 000	600 000,000	616 944,000	1,07%	
ATL 2015-1	2 000	160 000,000	164 734,400	0,29%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,54%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	524 960,000	0,91%	
ATL 2018-1BB	5 000	500 000,000	516 068,000	0,89%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	160 000,000	160 188,800	0,28%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	300 000,000	311 608,800	0,54%	
ATTILES2015A	7 000	280 000,000	291 849,600	0,51%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,53%	
BH 2015AF	50 000	2 000 000,000	2 071 371,858	3,59%	
BTK 2009/B	30 000	600 000,000	629 376,000	1,09%	
CIL 2014/2	5 000	200 000,000	211 192,000	0,37%	
CIL 2015/2	4 000	160 000,000	161 689,600	0,28%	
CIL 2016/1	5 000	300 000,000	311 344,000	0,54%	
CIL 2017-1	5 000	400 000,000	412 528,000	0,71%	
HL 2015/01A	2 000	80 000,000	83 321,600	0,14%	
HL 2015/B	10 000	800 000,000	805 136,000	1,39%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	1,81%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	402 339,200	0,70%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	422 368,000	0,73%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 105,200	0,09%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,63%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	240 000,000	240 408,000	0,42%	
TLG 2018-1	2 000	200 000,000	209 248,000	0,36%	
UIB 2012/1A	14 462	413 130,167	433 307,549	0,75%	
UIB 2012/1A2	50 800	1 450 340,000	1 522 226,107	2,63%	
UNIFAC2015A	2 800	168 000,000	176 503,040	0,31%	
UNIFAC2015B1	4 200	252 000,000	267 456,000	0,46%	
<b>TOTAL</b>	<b>446 403</b>	<b>19 900 535,707</b>	<b>20 499 437,708</b>	<b>35,48%</b>	

### 3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2018.

### 3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 6.353.153,413 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	6 353 153,413	11,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 353 153,413</b>	<b>11,00%</b>

### 3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2018 27.151,071 DT contre 8.099,534 DT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	15 223,121	8 099,534
RS sur obligations	11 927,950	0,000
<b>Total</b>	<b>27 151,071</b>	<b>8 099,534</b>

### 3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2018.

### 3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	9 637,431	7 068,133
Dépositaire	223 207,674	83 091,939
<b>Total</b>	<b>232 845,105</b>	<b>90 160,072</b>

### 3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	57 278,569	5 705,440
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616
Jetons de présence	22 200,000	20 809,598
TCL	1 033,816	0,000
Contribution sociale de solidarité *	200,000	0,000
CMF	5 115,477	3 534,071
<b>Total</b>	<b>86 748,690</b>	<b>33 805,553</b>

\* Cf. note 3-14

### 3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 15.640.312,411 dinars et se détaille comme suit :

<b>Variation de la part du capital</b>	12.633.358,719
<b>Variation de la part du revenu</b>	3.006.953,692

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2017 (1)</b>		<b>42 667 399,106</b> *
<b>Variation de la part du capital (2)</b>		<b>12 633 358,719</b>
Souscriptions	62 093 531,102	
Rachats	-49 190 301,741	
Frais de négociation de titres	-155,145	
VDE/act.cote	1 601,650	
VDE/titres.Etat	-1 400,000	
VDE / titres OPCVM	2 050,160	
+/-V réalisée emp.société	-1 558,664	
+/- V réal/act.cote	11,250	
+/- V réal/titres Etat	-144 859,818	
+/- V réal/ titres OPCVM	-293 959,471	
+/- V report/act.cote	-1 243,037	
+/- V report/titres Etat	79 013,818	
+/- V report/titres OPCVM	0,000	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-90 636,875	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	181 265,490	
<b>Capital au 31-12-2018 (1)+(2)</b>		<b>55 300 757,825</b>

(\*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 42 667 399,106 DT est constitué du capital au 31/12/2017 de 40 461 046,751 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 672 835,564 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de 533 516,791 DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	533 516,791	-385 464,285
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
<b>Total</b>	<b>3 006 953,692</b>	<b>1 287 371,279</b>

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2017</b>	<b>443</b>
Nombre d'actionnaires entrants	48
Nombre d'actionnaires sortants	-81
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2018</b>	<b>410</b>

### 3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
<b>Total</b>	<b>2 473 436,901</b>	<b>1 672 835,564</b>

### 3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0,000	379 954,385	0,000	262 692,806
Revenus des obligations	302 063,136	1 168 725,104	181 311,072	807 949,355
Revenus des BTA	435 157,804	1 720 383,687	212 727,874	913 650,138
<b>Total</b>	<b>737 220,940</b>	<b>3 269 063,176</b>	<b>394 038,946</b>	<b>1 984 292,299</b>

### 3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	35 952,541	332 582,086	69 852,263	321 530,859
Revenus des Certificats de dépôt	8 236,523	77 333,735	14 778,962	28 873,771
Revenus des Pensions livrées	0,000	170 963,428	10 245,758	23 913,477
Revenus du Compte rémunéré	15 223,636	47 236,494	9 966,676	18 928,981
<b>Total</b>	<b>59 412,700</b>	<b>628 115,743</b>	<b>104 843,659</b>	<b>393 247,088</b>

### 3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	0,000	6 151,722
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>6 151,722</b>

### 3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;

- La rémunération de Amen Bank, composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	32 528,107	142 457,209	20 960,992	91 454,808
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 375,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	129 082,322	479 113,392	61 377,047	270 471,755
<b>Total</b>	<b>169 047,929</b>	<b>651 320,601</b>	<b>89 713,039</b>	<b>391 426,563</b>

### 3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	16 264,056	71 226,589	10 480,501	45 725,066
Sces bancaires et assimilés	45,250	2 317,316	483,671	1 124,240
TCL	1 622,043	8 800,566	1 001,004	6 400,189
Jetons de présence	5 100,000	21 390,402	15 414,913	25 750,913
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	0,000	0,000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	0,000	0,000	34 991,643	138 825,884
<b>Total</b>	<b>23 231,349</b>	<b>103 934,873</b>	<b>62 371,732</b>	<b>217 826,292</b>

\* En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

## **AMEN PREMIERE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 109.531.919 DT et un résultat de la période de 4.968.585 DT.

#### ***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

##### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** arrêtés au 31 Décembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 décembre 2018 17,09% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,91% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 90.755.541 DT au 31 décembre 2018, et représente une quote-part de 82,86% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,86% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**  
**Dorsaf LITAIEM**

**BILAN**  
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1</b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b><u>90 755 541,181</u></b>	<b><u>131 605 692,297</u></b>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	204 132,256	2 599 964,934
b-	Obligations et valeurs assimilées	90 551 408,925	129 005 727,363
<b>AC2</b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b><u>18 719 518,463</u></b>	<b><u>26 915 570,380</u></b>
a-	Placements monétaires	0,000	991 565,119
b-	Disponibilités	18 719 518,463	25 924 005,261
<b>AC4</b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b><u>56 859,223</u></b>	<b><u>34 428,916</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>109 531 918,867</b>	<b>158 555 691,593</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1</b>	<b><u>Dettes sur Opérations de Pensions Livrées</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>PA2</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>410 344,046</u></b>	<b><u>345 025,119</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs	410 344,046	345 025,119
<b>PA3</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>191 528,386</u></b>	<b><u>133 688,508</u></b>
a-	Autres créditeurs divers	191 528,386	133 688,508
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>601 872,432</b>	<b>478 713,627</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1</b>	<b><u>Capital</u></b>	<b><u>104 394 994,877</u></b>	<b><u>152 430 466,794</u></b>
<b>CP2</b>	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b><u>4 535 051,558</u></b>	<b><u>5 646 511,172</u></b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	539,122	539,568
b-	Sommes distribuables de l'exercice	4 534 512,436	5 645 971,604
<b>ACTIF NET</b>		<b>108 930 046,435</b>	<b>158 076 977,966</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>109 531 918,867</b>	<b>158 555 691,593</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<u>1 239 421,144</u>	<u>5 660 402,856</u>	<u>1 667 142,569</u>	<u>7 498 837,246</u>
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.2</b>	<u>153 203,861</u>	<u>1 137 546,388</u>	<u>514 096,183</u>	<u>1 832 920,571</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>1 392 625,005</u></b>	<b><u>6 797 949,244</u></b>	<b><u>2 181 238,752</u></b>	<b><u>9 331 757,817</u></b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.10</b>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.11</b>	<u>-248 861,002</u>	<u>-1 123 756,834</u>	<u>-403 531,641</u>	<u>-1 634 948,086</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>1 143 764,003</u></b>	<b><u>5 674 192,410</u></b>	<b><u>1 777 707,111</u></b>	<b><u>7 696 809,731</u></b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.12</b>	<u>-39 449,654</u>	<u>-173 568,017</u>	<u>-223 274,352</u>	<u>-821 013,683</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>1 104 314,349</u></b>	<b><u>5 500 624,393</u></b>	<b><u>1 554 432,759</u></b>	<b><u>6 875 796,048</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b><u>-325 800,065</u></b>	<b><u>-966 111,957</u></b>	<b><u>-1 079 248,422</u></b>	<b><u>-1 229 824,444</u></b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b><u>778 514,284</u></b>	<b><u>4 534 512,436</u></b>	<b><u>475 184,337</u></b>	<b><u>5 645 971,604</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<u>325 800,065</u>	<u>966 111,957</u>	<u>1 079 248,422</u>	<u>1 229 824,444</u>
<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b>		<u>1 202,181</u>	<u>32 783,452</u>	<u>-138 052,480</u>	<u>-213 881,937</u>
<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b>		<u>11 477,225</u>	<u>-564 534,388</u>	<u>207 690,463</u>	<u>-293 115,543</u>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<u>-147,202</u>	<u>-288,795</u>	<u>-30,319</u>	<u>-38,648</u>
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>1 116 846,553</u></b>	<b><u>4 968 584,662</u></b>	<b><u>1 624 040,423</u></b>	<b><u>6 368 759,920</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>AN1</b> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<b><u>1 116 846,553</u></b>	<b><u>4 968 584,662</u></b>	<b><u>1 624 040,423</u></b>	<b><u>6 368 759,920</u></b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 104 314,349</u>	<u>5 500 624,393</u>	<u>1 554 432,759</u>	<u>6 875 796,048</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>1 202,181</u>	<u>32 783,452</u>	<u>-138 052,480</u>	<u>-213 881,937</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>11 477,225</u>	<u>-564 534,388</u>	<u>207 690,463</u>	<u>-293 115,543</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-147,202</u>	<u>-288,795</u>	<u>-30,319</u>	<u>-38,648</u>
<b>AN2</b> <u>Distributions de dividendes</u>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-5 279 278,494</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-7 127 303,454</u></b>
<b>AN3</b> <u>Transactions sur le capital</u>	<b><u>-6 619 683,759</u></b>	<b><u>-48 836 237,699</u></b>	<b><u>-29 132 912,697</u></b>	<b><u>-21 718 467,215</u></b>
a- <u>Souscriptions</u>	<b><u>138 754 048,249</u></b>	<b><u>544 948 198,171</u></b>	<b><u>128 048 872,533</u></b>	<b><u>465 304 300,402</u></b>
<u>Capital*</u>	<u>133 923 247,722</u>	<u>526 319 408,646</u>	<u>124 377 169,702</u>	<u>451 623 999,357</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables*</u>	<u>-540 307,019</u>	<u>-1 274 876,202</u>	<u>-372 053,561</u>	<u>-837 340,196</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>5 371 107,546</u>	<u>19 903 665,727</u>	<u>4 043 756,392</u>	<u>14 517 641,241</u>
b- <u>Rachats</u>	<b><u>-145 373 732,008</u></b>	<b><u>-593 784 435,870</u></b>	<b><u>-157 181 785,230</u></b>	<b><u>-487 022 767,617</u></b>
<u>Capital**</u>	<u>-140 241 777,003</u>	<u>-573 937 385,417</u>	<u>-152 509 007,145</u>	<u>-472 531 559,052</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables**</u>	<u>564 985,129</u>	<u>1 389 420,787</u>	<u>450 325,996</u>	<u>928 616,686</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-5 696 940,134</u>	<u>-21 236 471,240</u>	<u>-5 123 104,081</u>	<u>-15 419 825,251</u>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>-5 502 837,206</u></b>	<b><u>-49 146 931,531</u></b>	<b><u>-27 508 872,274</u></b>	<b><u>-22 477 010,749</u></b>
<b>AN4</b> <u>Actif net</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>114 432 883,641</u>	<u>158 076 977,966</u>	<u>185 585 850,240</u>	<u>180 553 988,735</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>158 076 977,966</u>	<u>158 076 977,966</u>
<b>AN5</b> <u>Nombre d'actions</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>1 117 584</u>	<u>1 532 910</u>	<u>1 815 047</u>	<u>1 742 594</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 532 910</u>	<u>1 532 910</u>
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>103,345</u></b>	<b><u>103,345</u></b>	<b><u>103,122</u></b>	<b><u>103,122</u></b>
<b>AN6</b> <u>Taux de rendement annualisé</u>	<b><u>3,69%</u></b>	<b><u>3,79%</u></b>	<b><u>3,39%</u></b>	<b><u>3,29%</u></b>

\* un reclassement de 809 627,481 DT a été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

\*\* un reclassement de 847 108,977 DT a été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2018**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	204 132,256
Obligations	2	36 279 554,912
Bons de trésor assimilable	3	54 271 854,013
<b>Total</b>		<b>90 755 541,181</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
FCP AXIS AAA	1 961	200 029,844	204 132,256	0,19%
<b>TOTAL</b>	<b>1 961</b>	<b>200 029,844</b>	<b>204 132,256</b>	<b>0,19%</b>

#### (2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	300 000,000	301 996,000	0,28%	
ABSUB2016-111	5 000	300 000,000	301 996,000	0,28%	
AIL 2015-1	2 000	160 000,000	164 073,600	0,15%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,000	727 980,000	0,67%	
AB 2009 CB	13 000	519 987,000	527 812,132	0,48%	
AB 2011-1	20 000	600 000,000	607 776,000	0,56%	
AB 2011-1VAR	20 000	600 000,000	609 600,000	0,56%	
AB 2012B	60 000	2 400 000,000	2 443 632,000	2,24%	
AB 2012BB	10 000	400 000,000	407 272,000	0,37%	
AB 2014	20 000	800 000,000	839 696,000	0,77%	
AB 2014A2	5 000	200 000,000	209 924,000	0,19%	
AB 2008 TA	25 000	833 304,581	860 050,473	0,79%	
AB 2008 TAA	40 000	1 333 293,250	1 376 045,250	1,26%	
AB 2008 TB	15 000	750 000,000	775 896,000	0,71%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	308 472,000	0,28%	
ATL 2011-11	5 000	100 000,000	104 412,000	0,10%	
ATL 2013-2TF	10 000	400 000,000	402 968,000	0,37%	
ATL 2014-1TF	5 000	100 000,000	104 640,000	0,10%	
ATL 2015-1	3 000	240 000,000	247 101,600	0,23%	

ATL 2016-1 C	2 000	200 000,000	206 387,200	0,19%
ATL 2018-1BB	7 500	750 000,000	774 102,000	0,71%
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 013 336,000	0,93%
ATILESG15-2A	5 000	200 000,000	200 236,000	0,18%
ATTIJ 2017	4 000	320 000,000	331 158,400	0,30%
ATTIJ 2017	10 000	800 000,000	827 896,000	0,76%
ATTLEA2012/1	10 000	200 000,000	205 984,000	0,19%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	700 000,000	727 087,200	0,67%
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BNA 2009	10 000	399 990,000	412 729,332	0,38%
BNA 20091	10 000	399 990,000	412 726,000	0,38%
BTE 2009	15 000	150 000,000	151 860,000	0,14%
BTE 20099	15 000	150 000,000	151 860,000	0,14%
BTE 2010	25 000	500 000,000	508 400,000	0,47%
BTE 2010 AP	7 000	140 000,000	142 352,000	0,13%
BTE 2011B	5 000	350 000,000	365 632,000	0,34%
BTK 2009 CA	10 000	466 655,332	489 820,240	0,45%
CIL 2013/1B	5 000	200 000,000	200 828,000	0,18%
CIL 2014/1	5 000	100 000,000	102 684,000	0,09%
CIL 2014/2	3 000	120 000,000	126 715,200	0,12%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 224,000	0,37%
HL 2013/2B	7 500	450 000,000	472 254,000	0,43%
HL 2014-1AA	10 000	200 000,000	202 112,000	0,19%
HL 2015-B	10 000	800 000,000	805 136,000	0,74%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 467 200,000	1,35%
HL 2016/1	5 000	300 000,000	309 408,000	0,28%
HL 2016-1	10 000	600 000,000	618 816,000	0,57%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 005 848,000	0,92%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	463 550,400	0,43%
HL 2017-02B	3 000	300 000,000	309 033,600	0,28%
HL 2017-03	5 000	500 000,000	529 808,000	0,49%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 267 104,000	1,16%
MODSING2012	5 000	200 000,000	209 032,000	0,19%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	102 210,400	0,09%
TL 2013/2	2 000	120 000,000	126 596,800	0,12%
TL 2015-1B	5 000	400 000,000	412 884,000	0,38%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	263 162,000	0,24%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 569 048,000	1,44%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,33%
Attij leasing 2017-1	5 250	420 000,000	420 714,000	0,39%
TLG 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 046 240,000	0,96%
UIB 2009-1 C	16 000	880 000,000	898 956,801	0,83%
UIB 2011-1 B	15 000	975 000,000	992 232,000	0,91%
UIB 2011-1BB	5 000	325 000,000	330 744,000	0,30%
UIB 2011-2	10 000	142 842,142	149 050,142	0,14%
UIB 2011-22	10 000	142 842,142	149 050,142	0,14%

UIBSUB2016	16 000	1 280 000,000	1 354 739,200	1,24%
UNIFAC 2015B	4 800	288 000,000	305 664,000	0,28%
UNIFAC15B1	3 200	192 000,000	203 776,000	0,19%
UNIFAC2018B	3 500	350 000,000	352 214,800	0,32%
UNIFAC2018BB	5 000	500 000,000	503 164,000	0,46%
<b>TOTAL</b>		<b>37 218 886,448</b>	<b>36 279 554,912</b>	<b>33,31%</b>

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	1 516	1 495 382,400	1 567 660,296	1,44%
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 097 925,617	12,02%
BTA 5.50% 10/2020A	4 000	3 991 160,000	4 028 770,959	3,70%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 912 240,000	3 980 974,246	3,65%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	10 981 300,000	11 170 319,178	10,25%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 015 923,288	3,69%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 490,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 860,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 290,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 075,411	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 340,822	0,92%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	0,88%
BTA290327	3	2 775,000	2 925,697	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 459 675,906	11,44%
<b>TOTAL</b>		<b>52 843 210,600</b>	<b>54 271 854,013</b>	<b>49,82%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations	775 457,986	3 177 645,268	922 158,875	3 561 697,527
Dividendes	0,000	651 630,386	0,000	761 990,843
Revenus des BTA	463 963,158	1 831 127,202	744 983,694	3 175 148,876
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 421,144</b>	<b>5 660 402,856</b>	<b>1 667 142,569</b>	<b>7 498 837,246</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique Placements monétaires est nul au 31/12/2018.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placement en compte courant à terme	49 802,830	400 476,571	261 252,168	1 080 373,996
Revenus des Certificats de dépôt	49 376,847	216 074,129	120 768,075	242 631,209
Revenus de Comptes Rémunérés	54 024,184	334 711,629	72 245,684	266 843,482
Revenus des Pensions Livrées	0,000	186 284,059	59 830,256	243 071,884
<b>TOTAL</b>	<b>153 203,861</b>	<b>1 137 546,388</b>	<b>514 096,183</b>	<b>1 832 920,571</b>

### 3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 18.719.518,463 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	18 719 518,463	17,18%
<b>TOTAL</b>	<b>18 719 518,463</b>	<b>17,18%</b>

### 3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêt courus /compte rémunéré	54 024,184	31 778,680
Intérêts intercalaires à recevoir	2 835,039	2 650,236
<b>Total</b>	<b>56 859,223</b>	<b>34 428,916</b>

### 3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2018.

### 3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	24 814,382	29 902,494
Dépositaire	385 529,664	315 122,625
<b>Total</b>	<b>410 344,046</b>	<b>345 025,119</b>

### 3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Retenue à la Source	154 263,372	94 798,589
Jetons de Présence	25 200,001	22 500,000
TCL	1 885,341	1 540,856
Contribution sociale de solidarité *	200,000	0,000
CMF	9 979,672	14 849,063
<b>Total</b>	<b>191 528,386</b>	<b>133 8,508</b>

\* Cf. note 3-12

### 3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2017</b>	<b>152 430 466,794</b>
Souscriptions	526 319 408,646
Rachats	-573 937 385,417
Frais de négociation de titres	-288,795
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	25 365,000
VDE / titres OPCVM	4 102,412
+/-V réalisée emp.société	-2 552,064
+/- V réal/titres Etat	-28 459,808
+/- V réal/ titres OPCVM	-533 522,516
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	3 316,040
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-1 274 876,202
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	1 389 420,787
<b>Capital au 31-12-2018</b>	<b>104 394 994,877</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à (49.146.931,531) Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première SICAV au 31/12/2018 est de 1.054.042 contre 1.532.910 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2017</b>	<b>1 394</b>
Nombre d'actionnaires entrants	45
Nombre d'actionnaires sortants	-270
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2018</b>	<b>1 169</b>

### 3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à 4 535 051,558 DT contre 5 646 511,172 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes distribuables des exercices antérieurs	539,122	539,568
Résultat d'exploitation	5 500 624,393	6 875 796,048
Régularisation du résultat d'exploitation	-966 111,957	-1 229 824,444
<b>Total</b>	<b>4 535 051,558</b>	<b>5 646 511,172</b>

### 3.10- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

### 3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

<b>% de l'Actif de Amen Première Sicav</b>	<b>Montant de l'Actif</b>
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	76 420,562	329 352,426	113 447,232	474 000,000
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 375,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	165 002,940	764 654,408	282 709,409	1 131 448,086
<b>Total</b>	<b>248 861,002</b>	<b>1 123 756,834</b>	<b>403 531,641</b>	<b>1 634 948,086</b>

### 3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	30 568,209	131 740,967	48 266,960	192 481,519
Sces bancaires et assimilés	37,178	2 588,169	804,043	3 040,521
TCL	2 794,267	13 838,881	6 882,474	20 851,694
Jetons de présence	5 850,000	25 200,000	23 442,201	33 816,201
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	0,000	0,000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle*	0,000	0,000	143 878,674	570 823,748
<b>Total</b>	<b>39 449,654</b>	<b>173 568,017</b>	<b>223 274,352</b>	<b>821 013,683</b>

\*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

# SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de la **SICAV L'épargne Obligataire** arrêtés au **31 décembre 2018** qui font apparaître un actif net de **26.629.892D** et une valeur liquidative égale à **106,933 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 décembre 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la **SICAV L'épargne Obligataire** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 décembre 2018**.

### **Paragraphe d'observation post conclusion**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 41,21% de l'actif.
- La société n'a pas respecté les proportions des actifs tels que fixées par le **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**. En effet, les placements en certificats de dépôts représentent 41,21% de l'actif ce qui est supérieur à la limite de 30%, alors que les emprunts obligataires représentent 37,72 % de l'actif ce qui est inférieur à la limite de 50%.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 21,07% de l'actif dépassant ainsi la limite de 20% prévue par **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**MGH AUDIT ET CONSEILS**  
**Makram GUIRAS**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2018**  
(en dinars)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Portefeuille - titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>10 055 172</b>	<b>966 190</b>
a- Actions et valeurs assimilées		0	59 750
b- Obligations		10 055 172	906 439
c- Emprunts d'Etat		0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>16 604 535</b>	<b>372 822</b>
Placements monétaires		16 088 231	203 299
Disponibilités		516 304	169 523
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 659 707</b>	<b>1 339 011</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>PA 1</b>	<b>26 413</b>	<b>930</b>
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>PA 2</b>	<b>3 402</b>	<b>817</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 815</b>	<b>1 747</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>24 936 267</b>	<b>1 326 989</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>1 693 625</b>	<b>10 275</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-692	0
b- Résultats distribuables de la période		1 680 907	8 714
c- Régul résultat distribuables de la période		13 410	1 561
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 629 892</b>	<b>1 337 264</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>26 659 707</b>	<b>1 339 011</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2018**

(en dinars)

	NOTE	<u>du</u> <u>01/10/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du</u> <u>01/10/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du</u> <u>20/12/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
<b>Revenus du portefeuille - titres</b>	PR 1	<b>132 706</b>	<b>1 023 006</b>	<b>7 503</b>	<b>8 265</b>
Dividendes		0	689 039	0	0
Revenus des obligations		132 706	333 966	7 503	8 265
Revenus des emprunts d'Etat		0	0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR 2	<b>304 947</b>	<b>782 205</b>	<b>3 043</b>	<b>3 299</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>437 653</b>	<b>1 805 210</b>	<b>10 546</b>	<b>11 564</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	CH 1	<b>-36 369</b>	<b>-101 541</b>	<b>-1 575</b>	<b>-1 775</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>401 284</b>	<b>1 703 670</b>	<b>8 971</b>	<b>9 789</b>
<b>Autres charges</b>	CH2	<b>-8 087</b>	<b>-22 763</b>	<b>-949</b>	<b>-1 074</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>393 196</b>	<b>1 680 907</b>	<b>8 022</b>	<b>8 715</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	PR 3	<b>101 829</b>	<b>13 410</b>	<b>1 558</b>	<b>1 561</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>495 026</b>	<b>1 694 317</b>	<b>9 580</b>	<b>10 276</b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-101 829</b>	<b>-13 410</b>	<b>-1 558</b>	<b>-1 561</b>
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		0	0	-362	0
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		13 191	-622 355	5 306	5 306
Frais de négociation de titres		0	-7	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>406 387</b>	<b>1 058 544</b>	<b>12 966</b>	<b>14 021</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****ARRETE AU 31/12/2018**

(en dinars)

	NOTE	<u>du</u> <u>01/10/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du</u> <u>01/10/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du</u> <u>20/12/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>406 387</b>	<b>1 058 544</b>	<b>12 966</b>	<b>14 021</b>
Résultat d'exploitation		393 196	1 680 907	8 022	8 715
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres		0	0	-362	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres		13 191	-622 355	5 306	5 306
Frais de négociation de titres		0	-7	0	0
<b>Distribution de dividendes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>		<b><u>1 995 554</u></b>	<b><u>24 234 083</u></b>	<b><u>300 240</u></b>	<b><u>323 244</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>		<b>7 853 843</b>	<b>57 701 155</b>	<b>549 657</b>	<b>572 660</b>
Capital		7 626 574	56 248 215	546 400	569 400
Régularisation des sommes non distribuables		-208 706	246 466	1 301	1 302
Régularisation des sommes distribuables		435 975	1 206 474	1 956	1 958
<b>a- Rachats</b>		<b>-5 858 289</b>	<b>-33 467 071</b>	<b>-249 416</b>	<b>-249 416</b>
Capital		-5 679 151	-32 492 742	-248 700	-248 700
Régularisation des sommes non distribuables		155 060	219 427	-319	-319
Régularisation des sommes distribuables		-334 199	-1 193 756	-398	-398
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>2 401 941</b>	<b>25 292 628</b>	<b>313 206</b>	<b>337 264</b>
<b>Actif Net</b>					
en début de la période		24 227 951	1 337 264	1 024 058	1 000 000
en fin de la période		26 629 892	26 629 892	1 337 264	1 337 264
<b>Nombre d'actions</b>					
en début de la période		230 109	13 207	10 230	10 000
en fin de la période		249 032	249 032	13 207	13 207
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>106,933</b>	<b>106,933</b>	<b>101,254</b>	<b>101,254</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>		<b>1,56%</b>	<b>5,61%</b>	<b>1,15%</b>	<b>1,25%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETEES AU 31/12/2018**  
**(Unité en Dinars)**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## 5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à **10.055.172 dinars** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2018	% de l'actif	% de l'actif net
<b>Obligations</b>					
ATL 2017-2 B	5 000	500 000	529 577	1,99%	1,99%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	405 264	1,52%	1,52%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	1,96%	1,96%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 053 282	7,70%	7,71%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	530 649	1,99%	1,99%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 042 775	3,91%	3,92%
UIB 2016 Sub A	77 278	2 318 338	2 458 083	9,22%	9,23%
CIL 2018/1 F	15 000	1 500 000	1 508 364	5,66%	5,66%
TL SUB 2018 B	100 000	1 000 000	1 004 822	3,77%	3,77%
<b>TOTAL</b>		<b>9 718 338</b>	<b>10 055 172</b>	<b>37,72%</b>	<b>37,76%</b>

#### a- *Actions et valeurs assimilées*

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Actions SICAV	0	59 750
Diff. Estimation sur actions SICAV	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>59 750</b>

#### b- *Obligations*

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Obligations Coût d'entrée	9 718 338	900 000
Intérêts courus à l'achat/obligations	66 953	0
Intérêts courus	256 695	5 264
intérêts intercalaires courus	13 186	1 175
<b>Total</b>	<b>10 055 172</b>	<b>906 439</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

**a- Placements monétaires**

Libellé	coût d'acquisition	valeurs au 31/12/2018	% de l'actif net
<b>Certificats de dépôts STB</b>	<b>10 967 137</b>	<b>10 987 544</b>	<b>41,26%</b>
Certificat de dépôt au 31/12/2018 (taux de 9% 20 jours)	1 992 040	1 999 602	7,51%
Certificat de dépôt au 01/01/2019 (taux de 9% 20 jours)	996 020	999 602	3,75%
Certificat de dépôt au 07/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	996 020	998 408	3,75%
Certificat de dépôt au 08/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	498 010	499 104	1,87%
Certificat de dépôt au 09/01/2019 (taux de 9% 20 jours)	996 020	998 010	3,75%
Certificat de dépôt au 02/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	998 005	999 401	3,75%
Certificat de dépôt au 03/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	998 005	999 202	3,75%
Certificat de dépôt au 06/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	1 996 010	1 997 207	7,50%
Certificat de dépôt au 09/01/2019 (taux de 9% 10 jours)	1 497 007	1 497 007	5,62%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>4 900 000</b>	<b>5 100 686</b>	<b>19,15%</b>
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	526 812	1,98%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 035 617	3,89%
Comptes à terme au 01/10/2019 (taux de TMM+2,75% 740 jours)	200 000	204 067	0,77%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 564 111	5,87%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 066 090	4,00%
Comptes à terme au 04/03/2019 (taux de 10% 90 jours)	700 000	703 989	2,64%
<b>TOTAL</b>	<b>15 867 137</b>	<b>16 088 231</b>	<b>60,41%</b>

**b- Disponibilités**

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	% de l'actif net
avoirs en Banque	516 304	169 523	1,94%
<b>Total</b>	<b>516 304</b>	<b>169 523</b>	<b>1,94%</b>

**Note sur les passifs :****PA 1 Opérateurs Créditeurs**

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	9 708	446
Commission réseau	6 971	242
commission dépositaire	9 734	242
<b>Total</b>	<b>26 413</b>	<b>930</b>

**PA 2 Autres Créiteurs divers**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Etat	1 138	719
CMF	2 264	98
<b>Total</b>	<b>3 402</b>	<b>817</b>

**CP1 : Note sur le capital**

	<b>31/12/2018</b>
<b>Capital au 30/09/2018</b>	
* Montant	<b>23 029 299</b>
* Nombre de Titres	230 109
* Nombre d'actionnaires	302
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant	<b>7 626 574</b>
* Nombre de titres émis	74 107
* Nombre d'actionnaires entrants	105
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant	<b>5 679 151</b>
* Nombre de titres rachetés	55 184
* Nombre d'actionnaires sortants	32
<b>Autres mouvements</b>	<b>-40 455</b>
Variation des plus(ou moins)values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 191
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-53 646
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
* Montant	<b>24 936 267</b>
* Nombre de Titres	249 032
* Nombre d'actionnaires	375

**CP2 Sommes Distribuables****a- Sommes distribuables des exercices antérieurs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Résultat en instance d'affectation	0	0
Régl Résultat en instance d'affectation souscription	-285	0
Régl Résultat en instance d'affectation Rachat	-407	0
<b>Total</b>	<b>-692</b>	<b>0</b>

***b- Sommes distribuables de la période***

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultat distribuables de la période	1 680 907	8 714
Régl Résultat distribuables de la période	13 410	1 561
<b>Total</b>	<b>1 694 317</b>	<b>10 275</b>

**Notes liées au compte de résultat**

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

***a- Dividendes***

Libellé	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 20/12/2016 au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	0	689 039	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>689 039</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***b- Revenus des obligations***

Désignation	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Intérêts	132 706	333 966	7 503	8 265
<b>Total</b>	<b>132 706</b>	<b>333 966</b>	<b>7 503</b>	<b>8 265</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Intérêts des certificats de dépôts	217 291	570 151	0	0
Intérêts des comptes à terme	87 348	211 336	3 043	3 299
Intérêts des comptes de dépôts	308	718	0	0
<b>Total</b>	<b>304 947</b>	<b>782 205</b>	<b>3 043</b>	<b>3 299</b>

**PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Libellé	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Régl Resultat exploitation (souscription)	436 181	1 206 759	1 956	1 958
Régl résultat d'exploitation (rachat)	-334 352	-1 193 349	-398	-398
<b>Total</b>	<b>101 829</b>	<b>13 410</b>	<b>1 558</b>	<b>1 561</b>

### **CH 1 : Charges de gestion des placements**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01/10/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/10/2017 au 31/12/2017</b>	<b>du 20/12/2016 au 31/12/2017</b>
Rémunération Gestionnaire	26 450	73 848	1 146	1 291
Rémunération réseau	4 959	13 846	215	242
Rémunération dépositaire	4 959	13 846	215	242
<b>Total</b>	<b>36 369</b>	<b>101 541</b>	<b>1 575</b>	<b>1 775</b>

### **CH 2 : Autres Charges**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01/10/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/10/2017 au 31/12/2017</b>	<b>du 20/12/2016 au 31/12/2017</b>
Impôts et taxes	1 474	4 296	662	751*
Redevance CMF	6 612	18 462	286	323
Autres charges	1	5	1	1
<b>Total</b>	<b>8 087</b>	<b>22 763</b>	<b>949</b>	<b>1 074</b>

\*Montant présenté par erreur en tant que rémunération du commissaire aux comptes dans les états financiers arrêtés au 31-12-2017.

## **6- AUTRES INFORMATIONS**

### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2018** s'élève à **26.450 DT**.

### **6- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2018**s'élève à **4.959 DT**.

### **6- 3 Rémunération du distributeur**

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2018** s'élève à **4.959DT**.